

---

## Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

---

### S'initier à la musique

Initiation musicale Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

### Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2 Frs 326.- (Frs 163.- semestre)

Solfège – cycle 3 Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

### Cours instrumental individuel

30 minutes Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

### Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

### Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

---

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.  
Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

# Rabais et conditions particulières

Le soutien de la société de musique permet d'offrir un tarif préférentiel, [nous contacter](#).

Rabais famille fr. 50.- pour le 2ème enfant et les suivants (cours individuel uniquement).

Location d'un instrument à vent fr. 240.- / an (20.- par mois), plus facturé une fois que l'élève a intégré les rangs de la société.

## Soutien de la société (par semestre)

Elèves jusqu'à 16 ans

- cours de 30 min : rabais fr. 120.-
- cours de 40 min : rabais fr. 220.-
- cours de 50 min : rabais fr. 220.-
- cours de 60 min : rabais fr. 270.-

Elèves dès 16 ans et apprentis, étudiants jusqu'à 25 ans

- cours de 30 min : rabais fr. 20.-
- cours de 40 min : rabais fr. 50.-
- cours de 50 min : rabais fr. 100.-
- cours de 60 min : rabais fr. 100.-

Cours théoriques

- solfège cycle 1 et 2 : rabais fr. 63.-

# Informations complémentaires

## But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

## Instruments

L'élève pourra louer un instrument auprès de la société de musique dans la limite des stocks disponibles. Si la société ne peut pas fournir l'instrument choisi, il incombe aux parents de le louer ou de l'acheter auprès d'un magasin spécialisé.

Il est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM. Tout dommage doit être annoncé au professeur qui transmettra la demande au comité pour approbation de la réparation.

Les révisions normales des instruments prêtés sont assurées par l'EM. Chaque élève prendra donc particulièrement soin de l'instrument, en le séchant, le démontant et le rangeant dans son étui après usage, en graissant les lièges ou coulisses.



### Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

### Musique d'ensemble

L'entrée à l'EMJA (Ensemble musical des Jeunes d'Aigle) est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. Si l'élève ne désire pas en faire partie, la fanfare municipale ne participera plus à l'écolage et les parents se verront facturer l'écolage complet. L'EMJA répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. Les répétitions ont lieu une fois par mois, en principe le premier mardi du mois, de 18h30 à 20h, selon un calendrier établi. L'ensemble se produit à l'occasion du concert annuel de la Fanfare municipale d'Aigle, lors des auditions, mais également pour divers petits concerts.

### Auditions

Deux auditions sont organisées par année, en principe au printemps et en décembre. Tous les élèves sont tenus d'y participer, sauf cas de force majeure.

### Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour le Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule chaque année au mois de novembre.

### Camp de musique

La société subventionne uniquement les camps organisés par la Société cantonale des musiques vaudoises (participation à bien plaisir selon le budget de la société).

### Entrée dans la société

En principe, l'expérience acquise après 3 à 4 ans d'études, permet aux élèves d'intégrer les rangs de la fanfare.

